

Communiqué de presse

Berne, le 6 avril 2017

WE LOVE VELO

L'initiative vélo prend de l'élan

Le nouveau site Internet initiative-velo.ch est en ligne. Les visiteurs ont désormais voix au chapitre: ils peuvent donner leur avis sur les avantages et le potentiel d'amélioration du vélo.

L'initiative vélo, qui souhaite ancrer la promotion du vélo dans la Constitution, a franchi les premiers obstacles. En 2016, les 105 000 signatures qu'elle a récoltées ont été déposées à la Chancellerie, qui a confirmé sa validité. Suite à cela, le Conseil fédéral a rédigé un contre-projet direct, qu'il devrait soumettre au Parlement en septembre.

Aujourd'hui, les initiatrices et les initiateurs souhaitent rallier le plus de soutiens possible à leur cause. Sur le site Internet fraîchement remanié www.initiative-velo.ch, tous les visiteurs peuvent adopter le slogan WE LOVE VELO en donnant leur voix à l'initiative et en précisant pourquoi il ou elle la soutient. Les arguments ne manquent pas, car l'initiative vélo profite à tous: les piétons ne sont pas gênés par les cyclistes sur les trottoirs; les enfants peuvent se rendre à l'école à vélo en toute sécurité; les automobilistes profitent de meilleures conditions de circulation grâce à une séparation plus claire des différents usagers; les transports publics sont moins encombrés, car la petite reine a plus d'adeptes. Sans oublier que le vélo est bon pour le porte-monnaie, pour l'environnement et pour la santé.

Vous trouverez d'autres arguments et informations au sujet de l'initiative vélo sur www.initiative-velo.ch.

Renseignements

Jean-François Steiert, conseiller national, président de l'association de soutien, tél. 079 204 13 30

Evi Allemann, conseillère nationale et vice-présidente de l'association de soutien, tél. 079 560 72 94

L'initiative vélo a pour but d'encourager la pratique du vélo dans tout le pays. Au même titre qu'ils encouragent la mobilité piétonne, les cantons et les communes doivent aménager et entretenir des infrastructures cyclables attrayantes et sûres. À cette fin, l'article 88 de la Constitution fédérale sur les chemins et sentiers pédestres doit faire également mention du vélo. Un grand nombre d'organisations et de partis politiques sont représentés au sein de l'association de soutien. www.initiative-velo.ch